pour divulguer ſon ſecret (*a*). Si vous avez la complaiſance d'inſérer cette Lettre dans votre Gazette ou votre Journal d'Agriculture, nous ſommes perſuadés qu'elle déterminera entiérement M. le Baron. Nous avons l'honneur d'être, &c.

Signé, Pluſieurs Cultivateurs du Comté Nantois qui ſe ſont ſervis de la terre de M. le Baron d'E...

I I.

Eſſai de bled de Mars de Sibérie, fait en Angleterre par M. Digby Légard, Baronnet, de Ganton.

Le 2 Avril 1771, dit cet illuſtre Cultivateur en rendant lui même compte de ſon expérience, je plantai en rang & à un pied de profondeur ſur le tiers d'un acre de terre deux picotins de bled de Sibérie. Ce champ étoit un fonds gras qui avoit porté une récolte de navets deſtinés à nourrir des moutons. Ces navets étoient fort beaux : je trouvai mon champ (affermé 16 shellings par acre) en ſi bon état, qu'un ſeul labour me parut ſuffiſant pour y recueillir du bled. La ſaiſon fut d'abord contraire, & le bled ſemé vint non-ſeulement fort clair, mais il étoit preſqu'étouffé par les mauvaiſes herbes. Il fut ſarclé, & bientôt après il fleurit très-bien, & crût étonnemment. Quoiqu'il parût très-beau vers le tems de la maturité, il s'y trouvoit encore quantité de mauvaiſes herbes, & il ne ſembloit pas que la récolte dût être abondante. Le bled fut coupé au commencement d'Octobre & battu le 19 du même mois. Les deux picotins produiſirent douze boiſſeaux (le picotin d'Angleterre eſt la quatrième partie du boiſſeau), c'eſt-à-dire, vingt-cinq pour un ; produit conſidérable rélativement à la quantité de ſemence employée. Le grain étoit parfaitement mûr, & à en juger par les apparences (car je ne l'ai pas encore fait moudre), il ne devoit pas le céder pour la qualité à nos bleds communs qui avoient été ſemés au tems ordinaire. Cette eſpece de bled doit être regardée comme une acquiſition réelle pour notre Agriculture ; cependant quelques-uns de nos bleds ordinaires ſemés en même tems promettoient, à en juger par les apparences de leur premiere végétation, une récolte plus abondante. Ceux-ci pourtant mûrirent plus tard & ne mûrirent pas ſi bien. Si le bled de Sibérie a été ſupérieur à la plûpart de nos bleds de printems, il étoit certainement inférieur de beaucoup à quelques bleds de Suiſſe qui m'ont été envoyés par la Société des Arts, & que j'ai ſemés auſſi en Avril dans un champ contigu au précédent. Cette derniere eſpece de grains m'a donné la plus belle récolte qu'on ait peut-être jamais vue ; il mûrit 15 jours plûtôt qu'aucun de mes grains de Mars, & auſſi-tôt qu'aucun de mes bleds ſemés en automne. *Extrait des* Eſſais Géorgiques *récemment publiés à Londres.*

(a) *Voyez dans notre Journal de Février & dans le N°..... de notre Gazette du même mois, l'analyſe de cette* terre végétative, *faite par M. Rigaut & publiée ſelon les intentions du Gouvernement.*

I I I.

Cours de Langue Angloiſe.

» Le ſieur Berry, Anglois de Nation, » Auteur de la Grammaire Générale Anglo» iſe, donne avis que, pour la commo» dité des perſonnes qui ſont occupées dans » le courant de la journée, il ouvrira un » Cours de Langue Angloiſe au préſent » mois de Mai 1772. Les leçons auront lieu » trois fois la ſemaine, depuis ſix heures du » matin juſqu'à huit.

» Le ſieur Berry donne auſſi des leçons » en Ville à toutes les autres heures de la » journée.

» Les perſonnes qui voudront aſſiſter au » Cours qu'il vient d'indiquer, ſont priées » de ſe faire inſcrire chez lui, rue *S. Ger*» *main-l'Auxerrois, au Magaſin des Pipes* » *d'Hollande*, preſque vis-à vis de la rue de » la Sonnerie, au troiſième étage.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 2 Mai 1772, au Mercredi 6 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 15, 20 à 24 livres *le ſeptier* ; *idem* au Port de la Greve, de 19 liv. 10 ſ. à 24 liv. Le ſeigle, de 15 liv. 10 ſ., 17 à 17 l. 10 ſ. ; l'orge, de 11 liv. 10 ſ. à 12 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 2 Mai 1772 au Mercredi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 9 Mai 1772, de 52 à 53 liv.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille, 21 à 22 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Mai 1772.*

		#	6	
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	714			
Du Perou à	706			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	5		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piaſtres à	49	7	6	

CHANGES DE PARIS, *du 9 Mai 1771.*

Amſterdam	55	½	
Londres	32	3	16 d.
Hambourg	181	½	
Madrid	15	1	6
Cadix	14	19	6
Livourne	96	¼	
Gênes	94	¼	
Lyon, *Pâques*	⅛ p.	0	0

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1772.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1145 42 ½	1140 42 ½	1140 37 ½
D°. 16es. à 8 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.	44		
Emprunt Oct.			
Prom. à 5 p. 0/0			
Prom. à 4 p. 0/0			65
Loterie 5e tirage.	467		466

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 6 Mai 1772.		Du Jeudi 7.		Du Vendredi 8.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Lebrun, ſix dern. mois 1771.	C.	Courmont, ſix d. mois 1771.	F.	Deſchamps, ſixd. mois 1771.	
Gautier, *idem.*	F.	Delauge, *idem.*	H.	Maupaſſant, *idem.*	
Boutet, *idem.*		Deſchapelles, *id.*		Fauveau, *idem.*	
Deſpeignes, *id.*	G.	Boutray, *idem.*	J.	Lempereur, *id.*	
Radix j. *idem.*		S. Janvier, *idem*		Nau, *idem.*	
Roytier, *idem.*	J.	Nau l'aîné, *idem.*	M.	Iſſaly, *idem.*	
Meulan, *idem.*		Dutartre, *idem.*	Z.	Barois, *idem.*	
Lallement l'. *id.*		.....		Delacharmote, *id.*	
Deſplaces, *idem.*	M.	.....		Guidy, *idem.*	
Lallement j. *idem.*	P.	.....		Pannelier, *idem.*	
.....		.....		Montal, *idem.*	
.....		.....		Patu, *idem.*	
.....		.....		Pincemaille, *id.*	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 16 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le* 18 *Avril.*

LA mer eſt entiérement libre depuis quelques jours. Le 11, il arriva ici 52 bâtimens, & les 12 & ſuivans 10, 21, 23, 13, 30. Sur ce nombre, il n'y en a eu que cinq chargés tant de froment que de ſeigle : le reſte apportoit des harengs, du ſel, des cendres, des planche

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 10 *Avril.*

On vient d'établir à Péterſbourg, avec la permiſſion de l'Impératrice, une nouvelle Fabrique de chapeaux de caſtor.

DE HAMBOURG, *le* 25 *Avril.*

Notre commerce eſt ranimé depuis une quinzaine de jours par l'arrivée d'un aſſez grand nombre de vaiſſeaux de Norwege, de Glaſcou, de Malaga &c.

DE WEYMAR, *le* 25 *Avril.*

L'exportation des grains eſt toujours rigoureuſement défendue, ſous les peines les plus ſeveres, dans toute l'étendue du pays de Brandebourg. Les ſeigles ſont très-beaux dans la Principauté de Magdebourg, quoi qu'on en ait dit.

DE FRANCFORT, *le* 1 *Mai.*

Suivant le plan des études du College d'Eiſenach, l'éducation s'y éloigne de cette barbarie policée, ſi l'on peut ainſi dire, qui enſeigne ailleurs tant de choſes inutiles & ſi peu de celles qu'il importe tant à tous les hommes de ſçavoir. Les leçons des ſciences morales & économiques ſont heureuſement alliées avec les autres parties de l'inſtruction dans ce College. M. Briegleb, Maitre-ès-Arts, montra derniérement dans un diſcours combien on doit reconnoitre la protection que les hommes puiſſans & éclairés accordent aux Sciences & aux Arts, & combien ils acquiérent eux-mêmes une gloire pure & flatteuſe par cette protection.

La Chambre d'Eiſenach a déclaré que les Cultivateurs du pays qui auroient beſoin de grains pour les ſemailles, n'auroient, pour s'en pourvoir, qu'à s'adreſſer au Conſeil Agraire. On cultive beaucoup de pommes de terre, afin de s'aſſurer une reſſource, en cas de diſette de grains. Par une autre Ordonnance, les monnoies de mauvais loi, au coin de Pologne, ſur-tout les pieces d'un, de deux & de quatre gros, n'auront pas cours.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 21 *Avril.*

On écrit d'Anconne qu'il y a, dans ce Port, un grand concours de navires mar-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

chands, ſur-tout depuis que quelques Négocians Anglois y ont établi leur ſéjour. Malgré les difficultés que le local oppoſe à la perfection du Port, on ſe flatte que, dans peu d'années, toutes ſortes de bâtimens y ſeront à l'abri des tempêtes & de tout danger.

Le 1 du courant, M. Dominique-Marie Manni lut à l'Aſſemblée de l'Académie d'Agriculture un Diſcours ſur les erreurs communes parmi les Payſans touchant le tems des travaux de la campagne, fondés ſur des proverbes antérieurs à la réforme Grégorienne, & ſur la néceſſité de faire un calendrier exact pour les travaux de la campagne, ſuivant la différence des lieux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 30 *Avril.*

Les lettres des Provinces intérieures portent que les dernieres claſſes du Peuple y meurent de faim, au milieu de l'abondance; à peine ſont-elles en état de ſe procurer du pain d'orge.

Les Notables de Worceſter ont réſolu de faire mettre à exécution les loix contre les Marchands de beſtiaux & autres qui, par leurs manœuvres, font hauſſer le prix des vivres; & pour ſuppléer au commerce qu'ils vont détruire, ils ont ouvert une ſouſcription.

On mande de Chelmsford qu'un riche Particulier du voiſinage vient de donner à ſes pareils un bel exemple de ſageſſe & de bienfaiſance. Après avoir diſtribué libéralement des ſecours aux pauvres, il a donné à chaque famille un petit terrein, du fumier, & des patates pour en planter. Ce n'eſt pas tout, afin qu'ils ſoient en état d'attendre la récolte, il leur paye tous les ſoirs leur journée, les conſole & les flatte d'un avenir plus heureux. Voilà un homme.

Les Garçons Tailleurs de notre Ville & des environs ont demandé aux Juges de Paix qu'il leur fût adjugé une augmentation de ſalaires, attendu la cherté des vivres; & les Juges de Paix leur ont adjugé cette augmentation. Il ne manque plus que de régler les gains des Maîtres & les dépenſes des Conſommateurs.

Depuis quelque tems, on a arrêté un grand nombre de bâtimens chargés de marchandiſes de contrebande; ce qui a diminué notre commerce à proportion.

Pendant la ſaiſon, 150 bâtimens ont mis à la voile du Port de Pool pour la pêche de Terre-Neuve.

L'Univerſité d'Oxford a propoſé pour ſujet du Prix de Poëſie, *les heureux effets de l'inoculation*, & pour ſujet du Diſcours Latin ce paſſage de Pline: *quod ceſſat ex reditu frugalitate ſuppletur, ex quâ, velut ex fonte, liberalitas noſtra decurrit.* Ce que l'on perd de revenu, on le regagne par la frugalité d'où, comme de ſa ſource, notre libéralité découle.

La Compagnie des Indes a réduit d'un quart le nombre des vaiſſeaux qu'elle avoit l'année derniere.

Depuis Homlow juſqu'à Newbury, les bleds ſont de la plus grande beauté. Les grains n'ont pu encore être ſemés; mais les Fermiers y travaillent avec tant d'ardeur qu'on voit ſouvent ſur la même piece de terre juſqu'à quatre charrues, deux herſes & deux Semeurs: voilà ce que font les grandes richeſſes d'exploitation; elles ne demandent que peu de beaux jours pour aſſurer des récoltes.

Entre Santhill & Redding, pluſieurs Fermiers ont repris l'ancienne méthode de labourer leurs terres avec des bœufs.

PROVINCES-UNIES.

De Leeuwaarden (*en Friſe*), *le* 16 *Avril.*

Les Etats de Friſe ayant ſçu qu'il ſe trouvoit dans leur Province une ſi grande quantité d'orge qu'il étoit impoſſible de la conſommer avant la récolte prochaine, & craignant que ce grain ne ſe gâtât & ne devint inutile pour le Propriétaire, ont réſolu & ordonné de permettre la libre exportation de l'orge, dérogeant à ce ſujet à leur Ordonnance du 14 Novembre 1771, à condition toutefois que cette eſpece de grain ſera chargé dans les Ports en préſence de deux Inſpecteurs à ce commis, & qu'il ſera produit un certificat en forme des chargemens. La défenſe faite relativement à l'exportation du ſeigle, du ſarraſin, des feves & pois, contenue dans la ſuſdite Ordonnance du 14 Novembre dernier, continuera à avoir lieu, ſous les mêmes peines, juſqu'à ce qu'il en ſoit diſpoſé autrement &c.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 2 Mai.*

Du 8 au 21 Avril, il eſt entré 73 bâtimens François & 33 Etrangers : il a été importé 15150 charges de bled, 11429 milléroles d'huile, 4220 ch. 90 ſacs de feves, 880 ch. de haricots, 1100 ch. d'autres légumes, 400 quint. de ſemoule, 1525 quint. 188 ſacs de riz, ſans parler du bœuf & du poiſſon ſalés, de la morue & autres denrées. La plus grande partie du bled étoit tirée de la Cale, de Sardaigne, de Livourne, de l'Etat Eccléſiaſtique &c.

Les dernieres gelées ont été très-nuiſibles à nos ſeigles, à nos vignes & à nos fruits : l'hiver avoit été fort doux, & les nouvelles productions étoient aſſez avancées.

Gênes a rétabli la liberté d'exporter de l'huile, on en jouit dans les Etats du Roi de Sardaigne.

L'Egypte a ſouffert une grande diſette de grains. Le commerce éprouve une révolution dans les Etats de l'Empereur de Maroc : une Compagnie Génoiſe en a obtenu le privilege excluſif à Safi ; celui de Sainte-Croix a été cédé à des Juifs. Le Conſul Anglois, M. Sampſon, peu favorablement traité par ce Prince, a paſſé à Gibraltar.

Les Pirates recommencent à infeſter les mers : la frégate *l'Athalante* & la corvette la *Fléche* ſont parties pour protéger notre navigation. Du 8 au 25 Avril, il eſt ſorti 76 bâtimens François & 51 Etrangers. La tartane la *Petite Emilie* a fait voile pour Gorée.

DE CONDOM, *le 4 Mai.*

La Guyenne n'a point été, à beaucoup près, exempte des atteintes du froid qu'on a reſſenti dans les autres Provinces les 20, 21 & 22 Avril ; pluſieurs cantons ont même ſouffert les plus grands dommages ; le nôtre a été de ce nombre. On regarde la récolte du vin comme entiérement perdue, nous ne recueillerons guères plus de fruits, objet conſidérable pour nous. La barrique de vin de 120 pots, qui étoit à très-bas prix, a monté à 100 liv. immédiatement après la gelée.

DE LA ROCHELLE, *le 5 Mai.*

Les vignobles de cette Province eſſuyent des années bien déſaſtreuſes. La récolte de 1771 a été preſque nulle, par les ſuites d'une gelée du mois d'Avril. La nuit du 20 au 21 vient de détruire les eſpérances de la récolte la plus belle qui ſe fût depuis longtems offerte en Aunis & en Saintonge. Cependant ce fléau a épargné quelques cantons ſur les bords de la mer, ainſi que les Iſles de Ré & d'Oléron. Les Habitans de l'Aunis qui n'a preſque point d'autres productions & qui n'a point d'autre branche de commerce territorial, ſont conſternés. Il y a des Propriétaires qui ſont déterminés à ne plus donner de culture, cette année, à leurs vignes, pour ne pas perdre inutilement des avances. Les Vignerons n'auront guères d'autre reſſource que les travaux publics ou particuliers que leur procurera la bienfaiſance. Un Habitant de cette Ville qui a déjà donné des preuves de l'intérêt qu'il prend au ſort de ſes Concitoyens, ſe propoſe de publier inceſſamment un Mémoire propre à les éclairer & à les encourager relativement à la cauſe & aux effets du déſaſtre qui vient d'affliger cette Province. Chacun s'informe avec empreſſement des maux arrivés à ſes ſemblables ; on croiroit que c'eſt avec le deſſein généreux de les ſecourir ; eh non ! c'eſt une nouvelle qu'on veut apprendre, on ladébite & on l'oublie : on oublie que leurs peines nous impoſent des devoirs & que leurs maux pénétreront à la fin, malgré nous, juſques dans nos entrailles, ſi leurs cris n'y pénétrent pas. On n'eſt pas impunément inſenſible, on n'eſt pas impunément frivole. Il ne faut pas dire, pour ſe diſpenſer de faire le bien, qu'on n'en a pas le pouvoir. S'il y avoit un concert de zele & de charité, on verroit ce que peuvent les ſentimens, les lumieres & les ſecours réunis des ſimples Citoyens. Le témoignage ſeul d'une vraie ſenſibilité eſt un ſoulagement pour le miſérable ; il s'abandonne quand il ſe voit abandonné ; & comme il s'aide, lorſqu'il eſt aſſuré d'être aidé !

Qu'il nous ſoit permis de faire ici une obſervation ſur les dommages cauſés, depuis quelques années, aux productions de la terre, & ſpécialement aux vignes. Il ne faut point ſe diſſimuler que la culture n'en

ait été fort négligée, ſoit faute d'avance ; ſoit faute de ſoins : or il eſt évident que les plantes ſont d'autant plus foibles, d'autant moins capables de réſiſter aux inclémences de l'air, qu'elles ont reçu, par notre faute, moins de ſuc & moins de vie. Toujours, preſque toujours nos maux ſont notre ouvrage.

DE RENNES, *le 7 Mai.*

Il y a encore beaucoup de miſere dans ce pays, mais d'un côté le commerce nous a apporté des ſecours, & la généroſité en a répandu, & de l'autre des défrichemens, en multipliant les ſalaires, promettent une augmentation de reſſources, & les bleds ſont en général d'une grande beauté. Il eſt vrai que quelques cantons ont été infeſtés de mauvaiſes herbes. Les pluies ont beaucoup retardé les ſemailles des orges & des veſces.

DE RHEIMS, *le 7 Mai.*

Nous avons atteint la ſaiſon dans laquelle tous les eſprits ſont agités chaque jour par la crainte & l'eſpérance. Toutes les productions de la terre promettent l'abondance, mais la détreſſe cauſée dans le Pays Rhémois par le défaut de récoltes pendant cinq années conſécutives, & l'inconſtance du tems dans ces momens critiques, ſont de puiſſans motifs pour donner de l'appréhenſion. Le 20 Avril il tomba, le matin, de la neige fondue ; l'après midi il fit beau mais très-froid & beaucoup de vent. Le froid augmentant ſur le ſoir, tous les Habitans furent dans l'inquiétude : en effet il gela pendant la nuit au point que le 21 au matin, les ruiſſeaux & fonds étoient couverts de glace de l'épaiſſeur de trois écus de ſix livres. On fut affligé, parce qu'il y avoit lieu de croire que la vigne & les ſeigles qui étoient déjà en épis, ſeroient totalement perdus ; mais le vent qui avoit regné le 20, avoit emporté toute l'humidité. Le ſoleil ne parut preſque pas le 21. Deux ou trois jours après, on remarqua avec grande ſatisfaction que cette gelée que l'on avoit cru ſi mortelle n'avoit point porté de dommages, pas même aux arbres fruitiers qui étoient en fleur. On regarde cet événement comme un phénomene. Les circonſtances avoient tellement affecté les eſprits que les Marchands Détailleurs de la Foire de Couture qui a commencé le 20 Avril, ont été effrayés de la ſuſpenſion de leur débit qui n'a repris que lorſqu'on a été aſſuré qu'il n'y avoit point de mal, malgré la force de la gelée. Juſqu'à préſent on a ſupporté dans cette Ville le défaut de récolte, parce que nombre de Bourgeois avoient encore des vins en caves, & d'autres en avoient vendu à l'Etranger qui leur en devoit encore le prix. On s'eſt défait de ce qui reſtoit de vin, on a fait le recouvrement de ce qui étoit dû ; & tant que ce produit n'a pas été conſommé, on a eu des reſſources. Mais ce pays ne produiſant pas aſſez de grains pour la nourriture des Habitans, nous avons été, à commencer au mois de Juillet 1770, pendant 18 mois à voir ſortir réguliérement chaque ſemaine trente mille livres pour les grains qui nous étoient amenés de la Picardie, de l'Artois & du Cambreſis. Comme il n'y a ici aucune autre reſſource pour tirer de l'argent du dehors que les vins, nos moyens s'épuiſent. Heureuſement pour le bonheur des Peuples, un illuſtre Bienfaiteur digne de tout leur amour, M. le Cardinal de la Roche-Aymont, notre Archevêque, vient d'affecter, ſur ſes revenus, dans la caiſſe des aumônes, une ſomme annuelle de 14400 livres, pour cette Ville, ſans parler des penſions qu'il a aſſurées à un nombre conſidérable de gens de famille honnête qui ſont dans le beſoin. Cet exemple a excité la charité des Bourgeois qui viennent de ſe taxer volontairement & ont formé une ſomme ſuffiſante pour ſecourir les pauvres, moyennant quoi on ſe flatte de détruire ici la mendicité.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Obſervation ſur le tems où l'on ſeme le ſeigle &c, par M. de Scévole, d'Argenton en Berri.

Il y a des abus & des préjugés qui n'ont d'empire que ſur une Province ; il y en a qui s'étendent dans tout un Royaume : je crois en avoir découvert un qui regne d'un bout de l'Europe à l'autre. Si je le dénonce au Public, je ſouleverai contre moi une

foule d'adverſaires : n'importe, il eſt toujours à propos de dire des vérités généralement intéreſſantes pour nos ſemblables, ce ſeroit une foibleſſe coupable de ſe taire, c'eſt un devoir de parler.

Je dis donc que les dernieres diſettes de grains n'ont eu pour cauſe primitive que la malheureuſe habitude de ſemer les gros bleds en automne, & de les expoſer ainſi à toutes les rigoureuſes intempéries de l'hiver. En ſuivant cette méthode, nous forçons la nature, nous troublons le repos dont elle a beſoin. Ne nous avertit-elle pas, en dépouillant les arbres de leur verdure, en arrêtant la végétation des plantes, en engourdiſſant juſqu'aux facultés génératives des animaux & même les facultés motrices de quelques eſpeces, que nous contrarions ſes loix lorſque nous exigeons qu'elle travaille à la multiplication des grains ?

Qu'on examine ſi, par exemple depuis 1709, toutes les années ſtériles ne l'ont pas été par l'intempérie des hivers. Les dernieres chertés n'ont-elles pas été cauſées par les pluies de cette ſaiſon ? Le ſeigle qui craint l'humidité & qui fait la nourriture de la population, n'a-t-il pas, par cette raiſon, généralement manqué ?

Au lieu d'expoſer ainſi nos ſemences & nos récoltes à cinq mois entiers de mauvais tems, ne vaudroit-il pas mieux ne les confier à la terre qu'au commencement de Mars, tems où commencent les développemens des germes épars ſur la ſurface de la terre, tems où nous ſemons nos graines potageres &c ? La nature ſi uniforme dans ſa marche, a-t-elle établi une loi particuliere pour le froment & le ſeigle ?

Nous ſemons ces grains dès le mois d'Octobre. Si les ſemailles n'ont été précédées de petites gelées, la plante eſt à peine ſortie que les limaçons la dévorent. Si l'hiver eſt pluvieux, les eaux enlevent la croûte des ſillons, entraînent les ſels des engrais, & laiſſent la terre ſi appauvrie qu'à la fin elle ne donne que des grains avortés. Si cette ſaiſon eſt favorable, ſi vos champs ſont délivrés de toutes ſortes d'inſectes, vos bleds monteront de bonne heure, & fort tendres, ils ſeront expoſés aux funeſtes gelées d'Avril & de Mai qui n'ont pas moins nui, l'année derniere, à nos ſeigles qu'à nos vignes & à nos vergers.

Que l'on ſeme encore le froment en automne, juſqu'à nouveaux éclairciſſemens, à la bonne heure, puiſqu'il réſiſte mieux à l'humidité ; mais pour le ſeigle, trop d'expériences malheureuſes & récentes nous en détournent.

Aux inconvéniens inconteſtables qu'entraîne la méthode commune, il faudroit ajouter, pour confirmer ma conjecture, une épreuve de celle que je propoſe. Pourquoi ne la tenteroit-on pas ? Quel intérêt n'a-t-on pas à l'eſſayer ? On fait tant d'expériences pour des objets infiniment moins utiles ! On riſque pour gagner ; on peut riſquer très-peu pour gagner beaucoup.

L'année derniere, un Pionnier qui travaille tous les ans pour moi, m'apporta de l'Auvergne huit onces de ſeigle de Mars : je ſemai ce grain le 15 Avril ſur deux planches de mon jardin où l'on n'avoit mis aucun engrais, & il fut auſſi-tôt mûr que les ſeigles qui avoient été ſemés dans le mois d'Octobre : les épis en étoient gros & allongés ; la paille en étoit ſi forte qu'elle réſiſtoit au tranchant de la faucille. Quand on en peſa les grains, il ſe trouva que ces huit onces de ſeigle en avoient produit deux cens vingt-quatre. J'ai remis, cette année, tout ce ſeigle dans cinq quarrés de mon jardin, & je rendrai compte au Public du réſultat. D'après cette expérience & les réflexions précédentes, j'ai haſardé ma conjecture.

N. B. *Cet article eſt extrait d'un Recueil d'Obſervations que M. de Scévole a eu la bonté de nous communiquer & que nous publierons dans notre Journal Nous croyons qu'il doit au moins engager des Citoyens bienfaiſans, des Cultivateurs aiſes à faire les eſſais convenables pour confirmer ou pour détruire les idées de l'Auteur. On dira qu'il y a en effet des eſpeces de froment & de ſeigle qui, ſemés après la ſaiſon rigoureuſe, réuſſiſſent très-bien ; l'on ajoutera que cela ne convient pas à toutes les autres eſpeces : mais puiſque c'eſt un fait inconteſtable que les premieres ſe cultivent avec ſuccès au commencement du printems, ne ſeroit-il pas à propos, 1°. de faire les mêmes épreuves ſur les autres pour s'aſſurer ſi celles-là ont en effet une propriété particuliere, ou ſi cet avantage ne ſeroit pas commun à tous les bleds ; 2°. de comparer les produits de ces eſpeces prétendues privilégiées avec les produits des autres, pour juger s'il ne vaudroit pas*

mieux en ſubſtituer généralement la culture à celles d'automne ? On dira que l'expérience citée ci-deſſus n'eſt point déciſive, puiſqu'outre qu'il s'agit de ſeigle de Mars, on ſçait que la terre d'un jardin toujours plus remuée & mieux préparée, doit être d'un rapport infiniment plus grand que les champs ordinaires : nous en conviendrons, mais il n'en reſuletera pas moins un préjugé ſuffiſant pour que l'on tente la même épreuve ſur d'autres terreins & avec des grains d'automne. Nous avons rapporté dans notre derniere Gazette, 3^e. part. art. II, une expérience faite nouvellement en Angleterre, & très-favorable à ces conjectures : nous rapportâmes, l'année derniere, une autre expérience d'un Fermier Anglois qui, n'ayant ſemé qu'en Mars des bleds ordinaires, obtint une meilleure récolte & des grains de meilleure qualité.

On dira que dans les cantons très-chauds de l'Amérique, la ſemenee du bled ne jette que de l'herbe, faute d'avoir été préparée par le froid : mais la même ſemence produit des grains dans les climats encore plus chauds de l'Afrique.

I I.

Moyen de préſerver le bois, des vers.

Une perſonne de qualité vient de publier dans les Annonces de Leipſick, un moyen sûr & aiſé de préſerver des vers le bois employé à la conſtruction des édifices. Cette découverte eſt ſur-tout d'une grande utilité pour l'Allemagne & les autres contrées où les maiſons ſont pour la plûpart de bois. On eſt revenu de l'erreur où l'on étoit autrefois que le bois duroit plus ou moins, ſelon qu'on l'avoit coupé dans telle ou telle phaſe de la lune. Pourvu qu'on n'abatte pas les arbres lorſqu'ils ſont en ſeve, peu importe d'ailleurs qu'on les coupe lorſque la lune eſt pleine, qu'elle croît ou qu'elle décroît. Le tems où la ſeve eſt moins abondante, c'eſt depuis la mi-Janvier juſqu'à la mi-Février. Il faut choiſir cette époque pour déraciner & abattre les arbres, il n'en eſt point de plus favorable pour la coupe ; cependant ſi l'hiver étoit rude, comme en 1740, on pourroit prolonger ce tems juſqu'au commencement de Mars. Dès que le ſapin, le chêne, le pin & autres bois ſemblables ſont coupés, on ne peut trop ſe hâter de les mettre en œuvre ; plutôt on les emploie, plus ils ſont propres à la conſtruction, moins ils ſont ſujets à éprouver les ravages des vers, & plus ils durent & ſe conſervent dans les édifices, ainſi que dans tous les ouvrages de Menuiſierie. L'érable a beaucoup de pores dans leſquels la ſeve ſéjourne après qu'il a été coupé, même pendant l'hiver ; il ne faut pas l'employer tout de ſuite ſi l'on veut que les vers ne l'entament pas. Avant que d'en faire uſage pour la conſtruction des édifices, il eſt néceſſaire de le garder & ne pas le dépouiller de ſon écorce juſqu'au mois d'Avril, c'eſt-à-dire, ſix ou ſept ſemaines, depuis qu'il eſt coupé. Les premieres chaleurs du printems font fermenter la ſeve de ce bois & lui donnent un goût d'aigreur qui en éloigne les vers & les empêche d'y pondre. Il eſt vrai que les planches qu'on en fait enſuite perdent quelque choſe de leur luſtre, & ſont moins dures & moins blanches, mais les ouvrages qu'on en fait n'en durent pas moins pour cela ; on préſume même avec fondement qu'ils peuvent aller au-delà de pluſieurs ſiecles, ſans que les vers s'y mettent. Le bois de chêne eſt, comme l'érable, beaucoup ſujet à être endommagé par les vers ; mais pour qu'ils ne l'attaquent pas, il ne s'agit, après qu'on l'a coupé dans le tems le plus favorable, que de bien nettoyer le bois & de le bien faire ſécher, & ſur-tout de dépouiller de toute leur humidité les parties intérieures de l'écorce qui touchent le bois immédiatement. L'Auteur aſſure que ce qu'il annonce au Public eſt fondé ſur une expérience de vingt ans. Cette découverte pourra ne pas paroître nouvelle aux perſonnes inſtruites, mais elle eſt fort utile ; on ne ſçauroit trop la faire connoître.

I I I.

Biere de racine de chiendent.

On ſçait que la racine de chiendent, ou plutôt le chiendent lui-même, eſt une plante des plus nuiſibles qu'il y ait ; il occupe beaucoup de terrein & nuit infiniment à la végétation des bonnes plantes, parce qu'il attire & intercepte les ſucs vivifians. Dans les Annonces de Hambourg N°. 29, du 9 Avril de cette année, on trouve des inſtructions détaillées pour employer utilement cette plante paraſite. Les perſonnes

qui manquent de travail, pourront déſormais s'occuper à arracher le chiendent & leur peine ne ſera pas perdue, ſi elles veulent profiter de la découverte ſuivante que les Annonces de Hambourg attribuent à un Particulier qui ſe nomme Prætorius.

Ramaſſez au printems ou à la fin de l'automne les racines de chiendent, lavez-les bien, & après les avoir coupées en morceaux bien petits, faites-les ſécher ainſi qu'il ſe pratique pour la racine de chicorée, quand on veut en faire le café, dont l'uſage introduit en Allemagne dans ces dernieres années, a paſſé dans quelques-unes de nos Villes de France. Le chiendent ainſi haché doit être enſuite moulu, mais groſſiérement, après quoi on l'emploie comme le *maltz* ou l'orge pour faire la biere. Il eſt bon d'avertir que lorſqu'on veut garder une grande quantité de ces racines, il ne faut pas les mettre en tas, parce qu'elles germent ou ſe moiſiſſent, ce qui donne à la biere un goût déſagréable. Il y a des perſonnes qui ne font pas bouillir le *maltz*, mais cette précaution ne doit pas être négligée à l'égard du chiendent; il eſt abſolument néceſſaire de le bien faire bouillir, en y mettant un peu de houblon. Cela fait, on y met de la bonne levure de biere; cette derniere opération doit ſe faire dans un endroit chaud. Cette biere eſt bonne & nourriſſante; on peut la faire forte ou foible, ſelon la quantité de racines qu'on juge à propos d'employer. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on éprouvât & qu'on ſuivit partout la méthode précédente. Il en réſulteroit un grand bien pour l'Agriculture, en détruiſant ainſi une plante qui étouffe les grains & diminue prodigieuſement le produit des récoltes. Un autre avantage ineſtimable, c'eſt que cette biere, à meſure que la conſommation en deviendroit plus conſidérable, feroit qu'on conſommeroit à proportion toujours moins d'orge & d'autres grains.

IV.

Avis ſur une Manufacture de papiers peints.

Les papiers peints qui ſont devenus ſi fort à la mode pour les tentures, n'ont été connus pendant long-tems que ſous le nom de papiers Anglois: ſi on les appelloit ainſi, c'eſt ſans doute parce que ceux d'Angleterre étoient mieux faits, ou parce qu'on en faiſoit un plus grand uſage dans ce Royaume que dans les autres pays. Les tentures de ſoie ou de laine que les Anglois tiroient de l'Etranger leur coûtoient fort cher, voilà ce qui leur a fait préférer les tapiſſeries de papiers peints qui ornent très-proprement les cabinets, ſalons &c, & reviennent en même tems à très-bon marché. Cette économie a eu des Imitateurs & des Partiſans dans toutes les parties de l'Europe, & cette branche de commerce s'eſt étendue. Il s'eſt élevé dans divers endroits des Manufactures de papiers peints; on en fait à Paris avec le dernier goût; l'exécution répond parfaitement au deſſin, quelque difficile que ſoit le deſſin à exécuter; auſſi ne balance-t-on plus à préférer nos papiers peints de Paris aux papiers Anglois de la même eſpece.

Le ſieur Chamoulaud qui tenoit ci-devant un Magaſin général de ces ſortes de papiers, en a établi une Manufacture, où l'on imite les papiers de la Chine, & où l'on fait des papiers veloutés, & d'autres de ce genre, avec des deſſins nouveaux. Ces papiers ſont faits avec beaucoup d'élégance & de netteté; les couleurs en ſont vives, le coup d'œil en plaît, & le Public peut être aſſuré qu'on les a portés à toute la perfection dont ils étoient ſuſceptibles. Le ſieur Chamoulaud fait des envois dans les Provinces & chez l'Etranger. Il fait exécuter avec exactitude tous les deſſins qu'on lui donne &c.

Il faut s'adreſſer audit ſieur Chamoulaud, à ſon Magaſin général, rue Saint Antoine, vis-à-vis la rue Geoffroi-Laſnier.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 6 Mai 1772, au Samedi 9 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 21 à 25 l. 10 ſ. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv. Le ſeigle, de 16 liv. 10 ſ., 17 liv. 10 ſ. à 18 liv. 10 ſ.; l'orge, de 11, 12 à 13 liv. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Mai 1772 au Samedi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 liv. 10 ſ., 20 à 22 ; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 13 Mai 1772, de 53 à 54 liv. ; *idem* nouveau de 51 à 52 ; le cent de paille vieille, 22 à 23 l. ; *id.* nouvelle de 22 à 23 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 52 à 53 ; *idem* nouveau, de 50 à 51 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22 ; *idem* nouvelle, de 21 à 22 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52 ; *id.* nouveau, de 49 à 50 ; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l. ; *idem* nouvelle, de 20 à 21 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Mai 1772.*

H 6

Or de Portug. à . .	720	*marc.*
Du Mexique à . . .	714	
Du Perou à	706	
Les guinées à . . .	718	
Ducats à	97 10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99 5	
Or à 20 karats à . .	83	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à . . .	54	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	
Piaſtres à	49 5	

CHANGES DE PARIS, *du 13 Mai 1771.*

Amſterdam	55 ½
Londres	32 3 16e. à ¼
Hambourg	181 ½ à ¾
Madrid	15 1 6 à 2
Cadix	14 19 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Pâques*	¼ à ½ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1772.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 14.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1130 32 ½ 30 .	1130 32 ½ 30 .	1130 . . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	730 32 ½ . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	65 ½	. . . . .
Loterie 5e tirage.	466	466.	466 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 9 Mai 1772. *Meſſieurs*		Du Lundi 11. *Meſſieurs*		Du Mardi 12. *Meſſieurs*
Maupaſſant, ſix d. mois 1771.	C.	Certain, ſix dern. mois 1771.	C.	Maigret, ſix dern. mois 1771.
Baillot, *idem.*	E.	Delamotte, *idem.*	D.	De Fremilly, *id.*
Bardin, *idem.*	F.	Creuzé, *idem.*	F.	Filleul, *idem.*
Raynal, *idem.*	G.	Gendon, *idem.*	G.	Cauchy, *idem.*
Hebert, *idem.*	J.	Molliere, *idem.*		Defays, *idem.*
Pigis, *idem.*		Bonnet, *idem.*	H.	Defrance, *idem.*
Clouet, *idem.*		Dujean, *idem.*	J.	Chaponnel, *idem.*
Delarue pere, *id.*		Aliſſant, *idem.*	L.	Roberge, *idem.*
Penchain, *idem.*		.....		.....
Delarue fils, *id.*		.....		.....
Boſcheron, *id.*		.....		.....
Goſſey, *idem.*	L.	.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, ...

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 19 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 24 *Avril.*

LES lettres des différentes Provinces portent qu'en général les grains d'hiver ſont très-beaux : enſorte que ſi de cruelles intempéries ne nous enlevent nos eſpérances, nous avons tout lieu de nous flatter d'une abondante récolte.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 1 *Mai.*

Des gens intéreſſés ſans doute à entretenir la cherté ſe plaiſent à répandre le bruit que les récoltes s'annoncent mal dans les Provinces mêmes où elles promettent le plus, comme dans le Pays de Magdebourg. En conſéquence, ils prédiſent hardiment que les prix ne baiſſent pas ; nous pouvons aſſurer que les prix baiſſeront néanmoins, car ces nouvelles ſont fauſſes. On a expédié de cette Ville une grande quantité de navires pour Archangel, & l'on a offert à notre Bourſe le laſt de ſeigle à 90 rixdales (14 l. 10 ſ. le ſeptier de Paris), pour être livré après la récolte, mais perſonne n'en a voulu à ce prix ; de ſorte qu'il ne s'eſt vendu bientôt après que de 80 à 90 rixdales le laſt (12 l. 12 ſ. à 14 l. 10 ſ. le ſeptier de Paris).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 6 *Mai.*

Nous ne recevons de toutes parts que de triſtes peintures de la fâcheuſe ſituation des pauvres & de leurs diſpoſitions à commettre toute ſorte de déſordres. Quel malheur ſi, dans leur déſeſpoir, ils pilloient & diſſipoient le grain qui nous reſte ! Au lieu de moleſter & de voler les Fermiers, ne devroit-on pas ſe réjouir de ce qu'il y en a d'aſſez riches pour garder long tems leurs grains en réſerve ? S'ils n'avoient pas ce moyen, ne ſerions-nous pas cruellement trompés par l'abondance apparente que leur pauvreté, en les forçant à vendre précipitamment, étaleroit d'abord dans les Marchés ? Ne ſerions-nous pas enſuite tout d'un coup plongés dans une diſette d'autant plus terrible qu'elle ſeroit plus ſubite & plus imprévue ? Les grains que les riches Fermiers gardent, ſont des reſſources qu'ils nous réſervent : mais ſi on les menace, mais ſi on les tourmente, ſi on les dépouille, ces reſſources ſont perdues. Le pauvre ne devroit-il pas être ſatisfait du zele généreux que les riches ont montré pour les ſoulager ? Ce n'eſt pas aſſez qu'on adouciſſe leur ſort, il faut qu'ils s'en vengent, & leur vengeance tombe ſur eux-mêmes & les écraſe. Heureuſement, il y a lieu d'eſpérer que, dans quelques mois, une riche récolte mettra fin à ces maux & à ces fureurs. Les apparences ſont aſſez généralement flatteuſes. On mande de Devonshire que les campagnes

promettent les plus abondantes moiſſons que l'on y ait jamais recueillies : on ajoute, il eſt vrai, que les grains s'y vendent encore à un prix exorbitant.

On écrit d'Edimbourg que, dans les montagnes de l'Oueſt, il y a eu, durant cet hiver, une grande mortalité ſur les bêtes à cornes, ce qu'on attribue à la rigueur de la ſaiſon.

Il paroit, par les lettres de Rotterdam, que la Compagnie des Indes Hollandoiſe eſt fort alarmée des progrès de nos armes dans le Taujaour. En effet ſi nous bâtiſſions une fortereſſe au Port de Negano, nous pourrions ruiner le commerce de cette Nation.

PROVINCES-UNIES.

Extrait d'une Lettre d'Amſterdam du 22 Avril.

En comparant les différens prix où les grains ont été vendus aujourd'hui à notre Marché avec ceux où ils étoient le 10 de ce mois, on obſerve que le froment de Pologne eſt deſcendu de 165 à 155 florins le laſt (de 454 à 427 l. le laſt, ou de 23 l. 17 ſ. à 22 l. 9 ſ. le ſeptier de Paris). L'orge d'hiver de Friſe eſt tombée de 110 à 82 fl. le laſt (303 à 226 liv. le laſt, ou de 16 l. à 11 l. 17 ſ. le ſept. de Paris). Le ſeigle de Pruſſe, Dantzick, Koeniſberg & Elbing, de 220 fl. à 160 (606 à 440, ou 31 l. 18 ſ. à 23 l. 4 ſ. le ſeptier); & celui de Magdebourg de 176 à 160 flor. (484 à 440, ou 25 l. 10 ſ. à 23 l. 4 ſ. le ſeptier)... Le prix des grains eſt le meilleur & le plus ſûr barometre politique. Cette baiſſe extraordinaire annonce une pacification générale bien mieux que toutes les nouvelles qui ſortent des cabinets des Puiſſances, car elles peuvent avoir des raiſons particulieres pour les répandre. Le prix des grains en Allemagne hauſſe plutôt qu'il ne diminue, lorſqu'il y a apparence de guerre ou de continuation de guerre &c.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 7 Mai.*

Deux perſonnes qui ont des connoiſſances particulieres ſur les moyens de faire éclore les œufs & d'élever les poulets, ſans le ſecours des poules, ſe ſont réunies pour former ici un établiſſement dont le Public retireroit aſſez d'avantage pour qu'il mérite d'être encouragé. L'inſpection de leurs machines montre ſuffiſamment que leur théorie n'eſt qu'une combinaiſon fort ſimple, & il eſt encore plus facile de ſe convaincre des heureux ſuccès de la pratique. En examinant leur laboratoire, même dans l'état imparfait où il eſt aujourd'hui, on voit quelles pourront porter la multiplication des volailles auſſi loin qu'il eſt poſſible de le deſirer. Leur projet eſt de faire éclore & d'élever deux cens mille paires de poulets par an.

Pour donner à leur entrepriſe l'étendue dont elle eſt ſuſceptible, il ſeroit néceſſaire que deux cens perſonnes vouluſſent bien leur avancer cent livres, chacune, à ſçavoir cinquante en ſouſcrivant, & cinquante trois mois après, époque à laquelle on leur livrera des poulets à 15 ſ. la paire, juſqu'à ce qu'elles ſoient rembourſées de leurs avances. Après ce terme, on continuera à leur en fournir à meilleur compte qu'ils ne ſe vendent communément, dans quelque ſaiſon que ce ſoit. Le but que les Entrepreneurs ſe propoſent, eſt de rétablir l'abondance d'une denrée qui eſt devenue fort rare & très-chere, & de procurer aux Particuliers toute ſorte de facilités pour s'en pourvoir.

Afin que chacun puiſſe s'aſſurer par ſoi-même de la bonté de leur méthode, les curieux ont été invités à ſe rendre au lieu de l'établiſſement le 21 du préſent mois, pour voir tous les états par leſquels les poulets paſſent avant d'éclore, ainſi qu'au moment où ils ſortent de l'œuf, & après qu'ils ſont éclos : on les verra rompre leurs coques par centaines.

Ceux qui deſireront ſe procurer cette ſatisfaction ou ſe faire inſcrire, s'adreſſeront *à M. Félix, Phyſicien & Démonſtrateur en Géométrie, ou à M. Riché, ſon Collegue, à l'Hôtel de la Juſtice, ſur le chemin du Sablonat, hors & près la porte d'Aquitaine.*

DE GRENOBLE, *le 9 Mai.*

Depuis quelque tems, on travaille à mettre aux environs de cette Ville beaucoup de terrein en valeur. Des fonds qui ne ſervoient qu'à retenir les eaux & à infecter

l'air, ſe comblent; de tous les côtés, on arrache les ronces, il ſe forme des plantations, & l'on cherche à réunir l'utile & l'agréable. Hors des portes de Bonne & de Crequy, il y avoit autrefois un cours appellé de *la Graille*, qui regnoit depuis le bord de l'Iſere juſqu'au pont de Claix (un des ouvrages de ce genre les plus hardis & les plus étonnans) ſur le Drac. Il formoit, ſur une lieue de terrein, un chemin diviſé en trois allées bordées d'arbres de haute futaye: celle du milieu étoit large pour que quatre voitures puſſent y paſſer à la fois ſans ſe gêner. Depuis quelque tems, ce cours, autrefois une des plus belles promenades du Royaume, avoit été ſi négligé qu'on n'y voyoit plus que des arbres rabougris, écorcés, & morts pour la plûpart. Il y a environ trois ans que nos Adminiſtrateurs ont réſolu de le rétablir: en conſéquence on en a arraché les vieux arbres, ce qui nous a donné du bois; & on les a remplacés par de jeunes plants d'ormeaux qui commencent à donner des eſpérances flatteuſes. Dans les intervalles des allées latérales, on a cultivé: on y voit du bled, de l'avoine, du chanvre &c; les tems rendent cette reſſource précieuſe.

Au couchant de ce cours & au bord du Drac, ſont les *Champs Eliſés*, vaſte terrein qui, ſous le commandement de M. de Médavi, avoit offert la campagne la plus riante, & qui n'offroit plus qu'un cahos de brouſſailles & d'arbres. M. le Comte de Tonnerre & M. l'Intendant en changent aujourd'hui la face. On y a d'abord établi des pépinieres de peupliers d'Italie dont on vient de former de très-belles allées. Dans le milieu, on perce un beau cours à l'inſtar de celui de la Graille. On l'a enſemencé comme le premier. L'Entrepreneur y a préſentement 72 quartaux de bled & autant d'avoine qui promettent la plus belle récolte & qui donneront près de 300 quartaux de chaque eſpece de ces grains. On en arrache le gazon que l'on brûlera pour ſervir d'engrais à la partie que l'on veut mettre en chanvre. Le terrein eſt neuf & bon, il ne pourra manquer d'être très-productif. C'eſt ainſi qu'une ſage adminiſtration multiplie nos richeſſes, en multipliant nos plaiſirs. Ces exemples invitent les Adminiſtrateurs des Villes & des Provinces à regarder autour d'eux; ils y trouveront peut-être auſſi des reſſources pour les Peuples.

La Dame du Coudrai, annoncée dans le N°. 20 de la Gazette, a ouvert ſon cours d'accouchement: il eſt ſuivi par un grand nombre de Chirurgiens & de Sage-femmes de différens lieux de la Province que M. l'Intendant y a appellés pour que l'utilité en devienne plus générale, & ſur-tout qu'elle s'étende ſur les campagnes.

De Metz, *le* 11 *Mai.*

Le froid qu'on a eſſuyé dans cette Province vers les Fêtes de Pâques, n'a point cauſé de dommage du moins ſenſible.

On a déjà parlé pluſieurs fois dans cette Gazette des ſuccès qu'ont eus ſur la Seille les flottes de M. Catoire, Avocat du Roi au Bureau des Finances, Seigneur d'une terre, riche en bois, ſituées à huit lieues de cette Ville. Depuis deux mois il nous arrive journellement de nouvelles flottes par cette riviere qui n'étoit pas regardée comme navigable. En effet il y avoit de grands obſtacles à ſurmonter. Dans l'eſpace marqué ci-deſſus, il ſe trouve au moins 17 ou 18 petits ponts ou moulins. M. Catoire, après avoir vaincu avec ſes flottes toutes les difficultés, va bientôt entreprendre la même navigation avec des bateaux qu'il fait conſtruire pour tranſporter ſes bois. Par l'examen du cours de la riviere, il a cru pouvoir ſe flatter du même ſuccès par cette nouvelle voie. L'utilité de cette navigation ne permet pas de douter que s'il rencontre des oppoſitions trop fortes, il ſera favoriſé par le Gouvernement. Outre le bois dont cette Ville ſera, par-là, approviſionnée à peu de frais, les ſels que nous tirons de Château-Salins y parviendront avec beaucoup plus de facilité; diverſes autres ſortes de denrées nous ſeront apportées à un prix plus avantageux & pour nous & pour les Propriétaires & les Cultivateurs. Il y en a telle ſorte dont nous ſommes quelquefois privés, ou dont nous n'avons jamais en abondance, par l'effet de la ſeule cherté du charroi par terre, quoiqu'elles ſoient, pour ainſi dire, ſous notre main. On eſt à plaindre dans les pays où manquent les rivieres & les eaux courantes; il y en a où elles ne manquent point & où l'on n'eſt pas moins à plaindre.

Le prix courant du bon bled eſt de 6 l. à 6 l. 10 ſ. le quintal. La viande, ci-devant taxée à 6 ſ. la livre, a été réduite à 5 ſ. 9 den.

DE ROUEN, *le 12 Mai.*

Le froid a été ici extrêmement vif les 18, 19 & ſur-tout le 21 du mois dernier. Il n'a endommagé que les pêchers & les abricotiers. Quelques cantons ont eu des poiriers attaqués, mais en petit nombre. A l'égard des pommiers, ils étoient trop peu avancés pour en ſouffrir : ainſi cet accident n'occaſionnera point d'augmentation dans le prix du cidre. Les rabettes ont été, en divers endroits, fort maltraitéees ; auſſi les huiles en ſont elles à un prix exceſſif ou plutot hors de prix. Perſonne ne veut vendre, parce que s'il en a été de même en vendue, il y aura de gros gains à faire ſur cette denrée, ſur-tout dans le cas où les ſuifs ſeroient auſſi chers qu'ils le ſont depuis deux ans. Les grains & ſur-tout les bleds paroiſſent très ſains.

La chandelle a été derniérement taxée à 13 ſ., la viande à 9 ſ., le pain à 3 ſ. la livre. Les autres denrées augmentent à proportion. La vie eſt très chere ici : la filature fournit au pauvre une reſſource quand nos nombreuſes Fabriques ont du débit ; mais cette même cherté le diminue beaucoup.

DE PARIS, *le 16 Mai.*

Monſeigneur le Comte de Provence étant informé que le bail des Forges de Senonche expire au 1 Octobre de l'année prochaine, & que le nouveau Fermier devant commencer dès cette année la premiere coupe des bois, il eſt important de procéder au renouvellement dudit bail, il a été ordonné qu'en préſence des Commiſſaires nommés à cet effet, il ſera procédé, en l'Etude du ſieur Garnier des Chênes, Notaire au Châtelet, à la réception des encheres qui ſeront faites par ledit bail, aux jours que l'on indiquera par des affiches, conformément au cahier des conditions qui ſera arrêté, & moyennant une ſoumiſſion de cautionnement préalablement agréé.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 24 Février 1772, & Lettres-Patentes ſur icelui, regiſtrées en Parlement le 8 Avril, par leſquels, attendu les fraudes introduites dans l'aunage des étoffes, & les conteſtations fréquentes des Fabricans & des Marchands au ſujet des courtiges qui ſe rencontrent dans leſdites étoffes, abus auſſi contraires à la bonne foi qui doit regner dans le commerce que préjudiciables à la réputation des Fabriques du Royaume vis-à-vis du Conſommateur tant national qu'étranger, il eſt ordonné que les Fabricans ſeront tenus de marquer à la tête & à la queue de chaque piece d'étoffe le nombre d'aunes qu'elles contiendront, de maniere que l'Acheteur, lors de l'acquiſition de la piece, puiſſe aiſément en reconnoître l'aunage.

Que tous ceux qui acheteront des étoffes dans les Fabriques, Marchés ou Entrepôts, ſoit avant ſoit après le foulage, avant ou après la teinture & autres apprets, s'ils ne s'en rapportent pas à l'aunage marqué ſur la facture, les feront auner à l'inſtant de la vente, en préſence du Fabricant ou de ſon Prépoſé, par un Auneur-Juré, ou par les Gardes-Jurés du Bureau de viſite le plus prochain, ſans que dans ce cas les étoffes ſoient ſorties de ſes mains.

Que ceux qui recevront de même des étoffes à eux adreſſées par les Fabricans ou leurs Prépoſés, ſuivant leurs ordres ou ceux de leurs Commiſſionnaires, s'ils ſuſpectent l'aunage, feront conſtater l'arrivée des balles ou ballots contenant leſd. étoffes par un certificat des Gardes-Jurés de leur Corps, dans les lieux où il y a Communauté, ou par le Juge de Police, dans les endroits où il n'y a pas Communauté ; & feront faire, au plus tard dans la quinzaine, la vérification de l'aunage, par un Auneur Juré, ou par des Experts nommés par le Juge, en préſence de deux Marchands, & à défaut, en préſence de deux témoins nommés par le Juge.

Que ſi l'aunage ſe trouve moindre qu'il n'eſt annoncé, l'Acheteur pourra ſe pourvoir devant le Juge des Manufactures &c.

Que ſi lors de la vérification, l'Acheteur ſoupçonne que les étoffes ſoient excédées à la rame, ou énervées de quelqu'autre maniere, il pourra, avec la permiſſion du Juge, faire remouiller leſdites étoffes en préſence du Fabricant, ou de deux Marchands ou autres témoins, ſuivant le cas & de la maniere exigée pour la vérification.

Que le remouillage ſe fera de la maniere ſuivante : on trempera les pieces pendant trois ou quatre heures au plus dans l'eau froide ou au plus tiede, dans laquelle eau elles ſeront pluſieurs fois remuées ou à la main ſeulement ou avec un moulinet, juſ-

qu'à ce qu'elles en ſoient bien pénétrées : on les rétablira enſuite, & après les avoir laiſſées égoutter, on les aunera mouillées : on les fera enſuite ſécher, après quoi elles ſeront aunées de nouveau, & il ſera délivré un certificat des deux aunages.

Que les Fabricans des étoffes qui, après ce remouillage, ſe trouveront plus courtes d'une aune ſur trente ou de deux tiers ſur vingt de longueur, payeront dix livres d'amende ; ſi elles ſe trouvent plus courtes d'un quart en ſus, ils payeront vingt livres en outre & par-deſſus la bonification qu'ils ſeront obligés de faire à l'Acheteur de la valeur du courtige : & à l'égard des étoffes qui après le remouillage ſe trouveront être trop étroites de trois pouces ſur la largeur d'une aune, & proportionément pour les étoffes qui ont plus ou moins d'une aune de largeur, les Fabricans payeront vingt livres d'amende pour le premier pouce de diminution enſus des trois pouces, & ainſi de ſuite pour chaque autre pouce ; & le Vendeur reſtituera à l'Acheteur le prix de ladite étoffe.

Que les frais de vérification & de remouillage & autres, ſeront à la charge de celui qui ſuccombera ; & les Gardes ſeront tenus, en cas de défaut d'exactitude dans la marque de l'aunage, d'en appoſer une nouvelle.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait d'une Lettre de Monſeigneur l'Evêque de Saint-Brieuc, en date du 18 Avril 1772, à M. le Doſſeur &c, à Pléneuf.

Rien de plus honnête, Monſieur, que les offres de ſervice que vous voulez bien me faire, je les accepterai dans le tems, & je ſerois enchanté de trouver les occaſions de vous en marquer ma reconnoiſſance. Vous avez eu la bonté de m'envoyer des boutures de peuplier d'Italie, dont je vous ſuis également obligé.

Je me ſuis mis, à votre exemple, Monſieur, à défricher quelques landes : ſi je n'ai pas des ſuccès auſſi brillans que vous dans mes entrepriſes, j'ai du moins la ſatisfaction de faire gagner du pain à un grand nombre de malheureux.

La miſere eſt plus grande ici, qu'elle n'étoit il y a deux ans.

Les *Aoûterons* que vous formez ſeront dans nos cantons de la plus grande reſſource, & je compte que vous m'en procurerez quelques uns. Ils ſont inſtruits ſelon les principes de ceux que vous a donnés M. Charlemagne, qui réuſſiſſent au-delà des eſpérances.

Je ſuis avec un véritable attachement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur &c.

Copie d'une Lettre de M. Thébaut, Secretaire de la Société d'Agriculture de Rennes, datée de Vern le 14 Avril 1772, à M. le Doſſeur &c, à Pléneuf.

J'ai reçu, Monſieur, les lentilles de Canada que vous avez eu la bonté de m'envoyer & que je n'ai encore pu ſemer. Je compte cependant qu'elles le ſeront cette ſemaine. Vous devez auſſi avoir reçu les cent livres de graine de treſle ; c'eſt la meilleure qui ſoit venue à Rennes. M. le Chevalier & moi en avons ſemé deux cens quinze livres d'une moindre qualité qui cependant eſt très-bien levée.

Vous m'avez demandé, Monſieur, un Bouvier pour conduire les bœufs qui ſont nés dans votre Régie du Guémadeuc, des belles eſpeces que vous a procurées M. Bourgelat. J'ai fait marché avec un ſur le pied de 26 écus par an ; mais il m'a obſervé que vos bœufs n'étant point domptés & qu'en ayant même qui ſont d'une force prodigieuſe, notamment ceux d'origine de Jutlande, il faudroit employer dans les commencemens les plus grandes précautions. Nous mettons toujours à Rennes des chevaux devant les bœufs, & nous les faiſons aller le train du cheval. Dans le Nantois, on ne met que des bœufs, mais on ne va pas auſſi vîte que dans l'Evêché de Rennes. Au reſte ces chevaux qui ne ſervent que de guides, ne doivent être que de petits hourets. Je préſume que vous n'avez ni toques, ni courroies, ni joug. Je ſerois bien d'avis de bannir le joug & d'employer les colliers qui fatiguent bien moins l'animal. Mais il faudroit tirer des Bouviers des pays où cette méthode eſt en uſage, & quant à préſent, nous nous aſtreindrons aux pratiques uſitées. Je ſçais que M. l'Intendant de Limoges avoit déjà eu les mêmes vues. Il fit venir

en conſéquence des colliers de Franche-Comté, & il ſeroit bien à ſouhaiter que cette méthode fût préférée.

Nos terres ſont ſi mouillées que nous n'avons encore pu ſemer les orges ni la veſce, mais les bleds ſont d'une grande beauté, aux mauvaiſes herbes près dont ils ſont infectés en général dans ces cantons.

Adieu, Monſieur & cher ami, je vais dans les champs profiter des avances de Pâques, pour hâter & arranger mes travaux qui ne ſe reſſentent que trop de mes fréquentes abſences.

Vous connoiſſez les ſentimens d'eſtime & d'attachement que vous a voués pour la vie votre Serviteur. *Signé*, THÉBAUT.

I I.

Maniere de cultiver les patates pour en recueillir de très-belles, ſur les expériences faites par le Docteur Hunter d'York. Traduit de l'Anglois.

Prenez une botte de patates de quelque eſpece qu'elles ſoient; ſuſpendez-là dans un endroit chaud durant tout l'hiver, & au mois de Février ſéparez-en les ſemences de la poulpe, ce dont vous viendrez aiſément à bout en preſſant les patates dans les mains, après les avoir fait tremper quelque tems dans l'eau. Quand les ſemences ſeront ainſi détachées, vous les ferez ſécher en les étendant ſur du papier. Au mois d'Avril vous les ſemerez avec un ſemoir ſur une couche de terre formée dans un creux bien profond. Il faut que la terre ait été fumée auparavant avec du fumier conſommé. Quand les plantes auront un pouce de haut, vous jetterez de la nouvelle terre dans le creux, afin qu'elles puiſſent plus aiſément étendre leurs racines. Dès qu'elles auront atteint la hauteur de trois pouces, il faudra les arracher avec la bêche, les ſéparer avec ſoin les unes des autres, & les planter de la maniere ſuivante.

Préparez votre terrein, & plantez vos patates de telle façon que de l'une à l'autre il y ait un intervalle de ſeize pouces. A meſure qu'elles croîtront davantage, vous les couvrirez une ou deux fois de terre, afin que la racine principale s'allonge mieux, & que les rejettons qui ſont ſous terre ſe fortifient de plus en plus.

En ſuivant cette méthode, les patates font plus de progrès, & une ſaiſon leur ſuffit pour parvenir à la groſſeur d'un œuf de poule. Les plantes auront des tiges auſſi robuſtes que ſi l'on avoit planté des patates entieres; & ce qui prouve encore mieux leur vigueur, c'eſt le peu de tems qu'il leur faut pour fleurir & produire.

Dans le Lancashire où les Jardiniers ont coutume de ſemer les ſemences des patates, & non de planter les pommes entieres, il faut deux, & quelquefois même trois ans, avant que les pommes ayent toute leur groſſeur; mais en les tranſplantant & en laiſſant entre les plantes un grand intervalle, comme nous l'avons dit, une grande partie de ces patates auront dans une ſaiſon toute la groſſeur qu'elles peuvent avoir.

Il eſt bon d'obſerver que les ſemences produiſent des patates de toutes ſortes & en donnent même quelquefois d'une nouvelle eſpece (c'eſt ainſi qu'en ſemant des renoncules &c, on peut s'en procurer dont l'eſpece eſt entiérement inconnue). Que les ſemences de patates viennent de telle ou telle eſpece, la choſe eſt indifférente, le produit ſera le même. Il n'en eſt pas ainſi quand on plante les pommes entieres ou par tranches, on ne recueille jamais que la même eſpece de patates qu'on a plantée.

Le produit des patates qui ont été plantées entieres ou par tranches, va toujours en diminuant après un certain nombre d'années, & dans 12 ou 14 ans il devient preſque nul. C'eſt parce qu'on n'avoit pas fait attention à cette circonſtance, que j'ai vu des patates dont le produit n'étoit que de trois pour un. Le Fermier ſe plaignoit que la terre étoit épuiſée; il avoit tort, les mauvaiſes récoltes ne provenoient que de la trop grande vieilleſſe des plantes.

Les patates qui proviennent des ſemences croiſſent & produiſent étonnamment. Leur vigueur ſe ſoutient pendant 14 ans: mais après ce terme elle décline & diminue inſenſiblement.

I I I.

Lettre à M. l'A. Roubaud, ſur la Manufacture de fayance de Niderwiller. A Commercy en Lorraine, le 6 Mai 1772.

MONSIEUR,

L'empreſſement avec lequel vous annoncez tout ce qui peut tourner à l'avantage des

Arts & du Commerce, m'a fait préſumer que vous auriez la complaiſance d'inſérer l'avis ſuivant dans la premiere Gazette & dans le premier Journal d'Agriculture & du Commerce. Animé du même zele que vous, je continue mes recherches ſur les arts utiles & agréables ; je parcours les différentes Uſines & Manufactures de ces contrées pour en tirer des lumieres relatives à mon grand Ouvrage. Je puis vous aſſurer que parmi les différentes Fayanceries que j'ai vues dans l'Alſace, la Lorraine & les Trois-Evêchés, il n'en eſt aucune où l'on puiſſe ſe flatter d'atteindre au même degré de perfection que celle de Niderwiller dont je vais avoir l'honneur de vous parler. Je compte ſur le ſervice que vous allez rendre à l'induſtrie & à celui qui ſe dit avec l'eſtime la plus complette pour vos talens &c.

Signé, PINGERON, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne.

Le Directeur de la Manufacture de fayance de Niderwiller, près de Sarrebourg, dans la Généralité de Metz, voulant mériter de plus en plus les ſuffrages du Public & des Connoiſſeurs, vient de faire un changement conſidérable dans les modeles des différens ouvrages de fayance qu'il fait fabriquer ſous ſes yeux. Perſuadé que ce n'eſt que dans l'antique qu'il faut chercher les belles formes pour les vaſes & autres uſtenſiles de poterie, il fait exécuter tous ceux qui ſe trouvent dans le précieux recueil des vaſes étruſques de feu M. le Comte de Caylus, & dans celui de M. le Chevalier Hamilton, ci-devant Miniſtre Plénipotentiaire de la Cour de Londres à Naples. Ces vaſes ſont décorés de ce que l'art a pu imaginer de plus élégant & de plus riche ; l'émail dont ils ſont couverts, & qui eſt connu depuis long-tems parmi les Artiſtes, ſous le nom d'émail ou de *blanc de Niderwiller*, ſurpaſſe en blancheur & en éclat tous ceux des Manufactures voiſines & étrangeres. Pluſieurs Peintres de payſages, de fleurs & d'ornemens, de la premiere force, ſecondent les vues du Directeur qui eſt Peintre & Chymiſte lui-même. On trouve donc dans ſa Manufacture toutes ſortes d'ouvrages de fayances ſuperfines, rehauſſées & bordées d'or, peintes ſur émail & ſur *biſcuit*, le tout à un prix très-honnête. Comme il ſeroit déſagréable à un Marchand de ne pouvoir pas s'aſſortir dans la même Manufacture, on fabrique également à Niderwiller de la fayance dite en *commun*, en *bleu fin* ou *Japon*. On fait une remiſe honnête aux Marchands, & les termes pour les payemens ſont d'une longueur raiſonnable.

Ceux qui pourroient avoir beſoin de différens ouvrages de fayance ſuperfine, en Japon, en bleu fin, en blanc fin & en commun, ſont priés d'écrire à M. Martin, chargé de la correſpondance de ladite Manufacture à Niderwiller, près de Sarrebourg, terre de route & Généralité de Metz. On joindra aux gros envois un tarif imprimé du prix de toutes les marchandiſes.

N. B. On a imaginé de peindre à Niderwiller des payſages ſur des plaques de fayance d'une certaine grandeur, & de mettre à ces nouveaux tableaux des cadres de bronze doré. Le ſuccès le plus complet a couronné cette tentative ; la vivacité des couleurs & le brillant de l'émail en contraſte avec la richeſſe du cadre, forment le plus bel enſemble. Les payſages en émail ne ſont plus bornés à la petite dimenſion des plaques d'or ou de cuivre ſur leſquels on les a peints juſqu'à ce jour. On fait encore uſage à Niderwiller, pour la fayance la plus commune, d'un nouveau genre de peinture dit *par appoſition*, par lequel on a banni ces deſſins barbares qui entretiennent le mauvais goût dans le Peuple & qu'on ne peut réformer que par cette méthode qui n'exige qu'un Peintre peu exercé & qui ne ſçauroit faire mal, ſelon les nouveaux procédés.

IV.

Prix du grain à Londres, le 6 Mai. 1772.

shillings.

Le quarter de 544 liv. poids de Troye.

De Froment	46	à 54	
De Drêche	28	à 32	
De Seigle	36	à 38	
D'Orge	18	à 23	6
D'Avoine	14	à 17	6

Le quarter du meilleur froment étant à 54 shillings, c'eſt ſur le pied de 34ᵗ 18ˢ 6ᵈ de France le ſeptier de Paris.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 9 Mai 1772 au Mercredi 13 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 22 liv. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 16 Mai 1772, de 52 à 53 liv.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille, 22 à 23 l.; *id.* nouvelle de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *idem* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *idem* nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Mai 1772.*

	H	6		
Or de Portug. à . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	715			
Du Perou à	706			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99			
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		
Piaſtres à	49	7	6	

CHANGES DE PARIS, *du 16 Mai 1771.*

Amſterdam	55	1/2
Londres	32	1/4
Hambourg	181	3/4
Madrid	15	2
Cadix	14	19 6
Livourne	96	1/2
Gênes	94	1/2
Lyon, *Pâques*	1/8	P. 0/0 P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1772.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1132 1/2 30 32 1/2	1132 1/2 35 37 1/2.	1140 42 1/2 45 (47 1/2
D°. 16/25es. à 8 cou.	732 1/2 735 . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	260 . . .
Emprunt Oct. .	258	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	. . . . .	. . . . .	65. . . .
Loterie 5e tirage.	466	466. . . .	466 64 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 13 Mai 1772.		Du Jeudi 14.		Du Vendredi 15.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Lebrun, ſix dern. mois 1771.	D.	Cadeau, ſix dern. mois 1771.	E.	Deſchamps, ſix d. mois 1771.	B.
Radix pere, *idem.*	E.	Courmont, *idem.*	F.	Maupaſſant, *idem.*	C.
Lecanu, *idem.*	G.	Boutray, *idem.*	J.	Lempereur, *id.*	H.
Boutet, *idem.*	H.	Drouet, *idem.*		Nau, *idem.*	J.
Gautier, *idem.*	J.	Rouillard, *idem.*		Pannelier, *idem.*	
Daubonne *idem.*		Bouron, *idem.*		. . . . .	
Meulan, *idem.*		Delagarde, *idem.*	M.	. . . . .	
Lallement l'. *id.*		Nau, *idem.*		. . . . .	
Boucard, *idem.*	M.	. . . . .		. . . . .	
Deſplaces, *idem.*		. . . . .		. . . . .	
Lallement j. *idem.*	P.	. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 23 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 24 Avril.*

ON vient d'établir ici une nouvelle Fabrique de chapeaux de caſtor.

On reçoit de Moſcou les plus fâcheuſes nouvelles concernant la contagion.

L'utilité des Mathématiques dans les Arts & l'Economie n'a point échappé à la ſagacité de S. M. I. En conſéquence, Elle a chargé un habile Profeſſeur de les enſeigner aux jeunes Demoiſelles qu'Elle fait élever.

Il eſt arrivé, ſur la fin du mois dernier, beaucoup d'or & d'argent tirés des mines de Sibérie & des montagnes d'Altay.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 1 Mai.*

Le vaiſſeau de la Compagnie des Indes, le *Prince Royal de Danemarck*, eſt de retour avec une cargaiſon très-riche de ſalpêtre, poivre, café de Bourbon, bois d'ébene, perſes, mouchoirs &c. Ces marchandiſes ſeront vendues à quatre ſemaines du jour de la date de ſon arrivée.

La liſte du Sund eſt déjà fort conſidérable, mais il n'entre que très-peu de grains.

La veille de l'exécution des célebres Priſonniers d'Etat, la Populace s'ameuta, ſous prétexte de vouloir délivrer les mendians renfermés dans la maiſon de force, mais en effet pour piller les Bourgeois : elle fut bientôt diſſipée.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 1 Mai.*

Il vient d'être impoſé, par un Réglement nouveau, un droit de ſortie de 30 pour 100 ſur la cire de Pologne. Peu de tems auparavant, il en avoit paru un autre qui ſoumettoit à une augmentation de droit de 4 fl. 30 kr. chaque piéce de vin de Bourgogne ou de Champagne, & de 2 fl. 15 kr. les vins de moindre qnalité : on boira de la biere.

DE VIENNE, *le 3 Mai.*

L'apparence de la récolte eſt ſi belle qu'il y a vingt ans qu'on n'en a pas vu de ſemblable. En attendant que le Ciel nous donne l'abondance, la Police des Marchés, des ventes &c, a été réglée par une Ordonnance qui annonce de très-bonnes intentions, en vingt-ſept articles.

Dans l'Avis publié par les ſoins du Gouvernement tant pour prévenir les maladies qui regnent dans les Provinces que pour en diminuer les ravages, le patriotiſme & l'amour de l'humanité ſont entrés juſques dans les plus petits détails ; & avec beaucoup de raiſon, car dans ce genre, les plus petits détails ſont précieux ou peuvent l'être. Les

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Médecins doivent donner l'état le plus circonſtancié de la maladie & de ſes ſuites, des remedes & de leurs effets, des cauſes du mal &c.

La médaille de 36 ducats deſtinée par S. M. I. & R. A. pour couronner l'Auteur qui auroit le mieux traité *des cauſes de l'échauffure du bled, & de la maniere de s'y prendre pour prévenir le charbon*, a été adjugée par la Société d'Agriculture de Styrie à M. de Schaefersfeld, Juge du Chapitre de Goeſſ.

De Hambourg, *le 5 Mai.*

La Bourgeoiſie s'eſt aſſemblée pour délibérer ſur un emprunt de quelques millions qui doit ſe faire chez l'Etranger. On apprend qu'il roule quantité de louis d'or faux dans le commerce.

ITALIE.

De Florence, *le 30 Avril.*

Le 19, un orage affreux ravagea la campagne des environs de Milan. Le 20 un ouragan furieux endommagea beaucoup de bâtimens dans le Port de Livourne. Les pluies continuelles ſuivies d'inondations ont fait tant de tort aux terres du Poleſin, qu'on craint de n'y preſque rien recueillir : auſſi les grains augmentent-ils tous les jours de prix à Veniſe.

Le Gouvernement de Gênes, après avoir défendu la ſortie des beſtiaux par mer, attendu la rareté de la viande, vient d'étendre cette prohibition ſur divers lieux qui n'avoient pas été compris dans les premieres : on y renouvelle les peines les plus rigoureuſes contre les infracteurs.

SAVOIE.

De Chambéry, *le 6 Mai.*

Dimanche dernier, 3 du courant, on a publié ici *l'Edit du Roi du 19 Décembre 1771, pour l'affranchiſſement des fonds ſujets à devoirs féodeaux ou emphitéotiques en Savoie, & autres diſpoſitions relatives à cet objet, aux fiefs & emphitéoſes, aux dettes des Communautés, & à la réduction des intérêts.* Le préambule de l'Edit eſt conçu en ces termes ;

» Charles Emmanuel &c. Les recours » qui nous ont été préſentés par pluſieurs » Communautés de notre Duché de Savoie » pour être autoriſées à procurer l'affran- » chiſſement des fonds qui ſont ſujets à des » taillabilités, lods, cens, & autres rede- » vances procédant de fiefs & emphitéoſes, » nous ont déterminé, après les plus exac- » tes recherches & les plus mûres conſidé- » rations, ſur l'origine, la nature & les ef- » fets de ces devoirs, à donner par une loi » générale les plus grandes facilités pour » les ſupprimer, ſans en exclure ceux qui » appartiennent à notre Domaine immédiat; » Ayant reconnu que de tels droits ſont oné- » reux non-ſeulement aux Débiteurs, mais » encore aux Propriétaires, ſoit par les » conteſtations inſéparables des actions par- » ticulieres, ſoit par les difficultés & les » frais des rénovations qui ſont d'ailleurs » une ſource continuelle de procès, d'er- » reurs & d'abus : Nous avons en conſé- » quence preſcrit des regles pour aſſurer » l'indemnité de notre Domaine, des Sei- » geurs directs, des Favetiers & des Com- » munautés, auxquelles il ſera d'autant plus » facile de contribuer au prix des affran- » chiſſemens, que nous leur permettons » de faire des emprunts & de vendre les » Communaux qui ne leur ſont point néceſ- » ſaires. Les Seigneurs diſpoſeront libre- » ment de ce prix, ſauf dans le cas qu'ils » ſoient obligés de l'employer ; ce qu'ils » pourront faire à leur choix, pourvu qu'il » ſoit approuvé, & au beſoin ſur les tailles » dont nous démembrons une partie dans ce » Duché pour leur avantage ſeulement, ſans » bleſſer cependant les loix de notre Do- » maine. Pour remplir ces importans ob- » jets, nous établiſſons dans notre Capitale » de Savoie, une Délégation qui procédera » de la maniere la plus ſommaire, ſans pro- » cès, ſans formalités ſuperflues, & avec » toute l'activité praticable, tant à l'égard » des affranchiſſemens, que pour liquider » ce qui reſte de dettes aux Communautés, » ainſi que la Juſtice l'exige : ce que nous » lui commettons ſpécialement pour ôter » les obſtacles qui pourroient retarder ces » diſpoſitions. Nous jugeons en même tems » convenable d'établir quelques regles tou- » chant les Commiſſaires, & l'exaction des » redevances par rapport aux fonds qui ne » pourront encore être affranchis, & de